

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la séance virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **jeudi 30 avril 2026**, à 19:15, sur la plateforme Teams, et présidée par monsieur Fayçal Boutenbat, président.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Nathalie GIGNOUX
Au Trésor-du-Boisé		Mounir MECHMACH
Beaconsfield	Absent	Elizabeth HUART
Beau-Séjour	Absent	Amanda ASSAF
Bois-Franc-Aquarelle	Absent	Chantale RIVEST
Caroline-Dawson	Absent	Amadou DIOP
Cardinal-Léger		NIL
Catherine-Soumillard	Absent	Laurence BLONDEAU-BOUCHARD
Cavelier-De-LaSalle	Absent	Raymonde GOMIS
Chanoine-Joseph-Théorêt	Absent	Kevin DUROCHER
Collège Saint-Louis		Alireza GHAZIAN
Dalbé-Viau	Absent	Igor CEBOTARI
De la Mosaïque	Absent	Philippe LAMY
De la Traversée		NIL
De l'Altitude	Absent	Chantal JOLY
De l'Odyssée		NIL
De l'Orée-du-Parc		Ahmed ABDULLA
Des Amis-du-Monde		Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine		Mary-Michèle HÉBERT
Des Coquelicots		Jacinthe DAGENAI-CÔTÉ
Des Découvreurs	Absent	Frédéric DUBÉ
Des Grands-Êtres		Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite		May HAMOD
Des Saules-Rieurs		Caroline GUÉRIN
Des Sources		Jean-Philippe BLANCHETTE
Dollard-des-Ormeaux	Absent	Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII		Ariane NTIBARIKURE
Du Bois-de-Liesse		Ahmad RIFAI
Du Bout-de-l'Isle	Absent	Reza HADADI
Du Grand-Chêne	Absent	Sonia DJELIDI
Du Grand-Héron	Absent	Lakhdar BENSALAM
Du Petit-Collège		Fouad HARAKAT
Du SAS	Absent	Samia MEKHTOUL
Édouard-Laurin		Lyne BEAUCHAMP
Émile-Nelligan		Roukieta SAWADOGO
Enfants-du-Monde	Absent	Hassan SHAUKAT
Enfant-Soleil	Absent	Albert ELOMA
Félix-Leclerc		Fayçal BOUTENBAT
Gentilly		Yolande GOUFACK
Guy-Drummond	Absent	Yves PLOURDE
Harfang-des-Neiges	Absent	Antoine LEGAULT
Hébert		NIL
Henri-Beaulieu	Absent	Lamiia LACHGAR
Henri-Forest	Absent	Émilie BOUCHARD
Île-des-Sœurs	Absent	Lionel LE CARLUER
Jacques-Bizard		Raymond LEGAULT
Jardin-des-Saints-Anges		Dominic ROUSSEL
Jean-Grou	Absent	Tarik MOUJOUND
Jonathan		Patrick PAQUETTE
Jonathan-Wilson		Nina IOUSSOUPOVA
John-F. Kennedy	Absent	Everard JEAN-BAPTISTE
Joseph-Henrico		Riccardo Di Corpo
Katimavik		May CHERGUI
Lajoie	Absent	Adam ROCHEPEAU
Lalande		Sarah THÉRIAULT

Laurendeau-Dunton		NIL
Laurentide		Mohsen ATHIMENE
L'Eau-Vive	Absent	Elizabeth Onyekatchi SIEGFRED
Lévis-Sauvé	Absent	Margaux WEYAND
Marguerite-Bourgeoys	Absent	Maxime MARTINEAU
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Pilar CASTRO
Mont-Royal		Nathalie GIGNOUX
Murielle-Dumont	Absent	Alice KREIDY
Notre-Dame-de-la-Garde		Jérôme PÉPIN
Notre-Dame-de-la-Paix	Absent	Raphaëlle ECHE
Notre-Dame-de-Lourdes	Absent	Jessica MARIE
Notre-Dame-des-Rapides		Catherine PAGÉ
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes		Philippa DUCHASTEL DE MONTRouGE
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont	Absent	Emira PACHA
Paul-Jarry	Absent	Amélie BOURQUE
Perce-Neige	Absent	Joseline YOUNGIA NGASSAM
Philippe-Morin		NIL
Pierre-Laporte		Rawand AKIKI
Pierre-Rémy	Absent	Sara BOUKRAB
Pointe-Claire		Émilie GENTY
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est	Absent	Elizabeth GREISSLER
Saint-Clément-Ouest	Absent	Étienne CHABOT
Sainte-Catherine-Labouré		Sada HAVYARIMANA
Sainte-Geneviève-Ouest		NIL
Sainte-Geneviève-Sud	Absent	Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Simon MARTINEAU
Saint-Gérard		Micheline ACKAD
Saint-Germain-d'Outremont		Jean-François DUPONT-VIEL
Saint-Laurent		Mylène LANGEVIN
Saint-Louis		Slim MZOUGH
Saint-Luc		Naya KREIDY
Saint-Rémi	Absent	Andrea BALDONI
Terre-des-Jeunes	Absent	Julie HURTUBISE
Très-Saint-Sacrement	Absent	Marie-Hélène CHARTIER
Victor-Thérien		Laurent MALÉPART

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Dorval-Jean-XXIII		Katherine ROCHETTE
Enfant-Soleil	Absent	Serge ATANGANA MBANGA
Dorval-Jean-XIII		Sophie-Catherine CARDIN
Académie Saint-Clément	Absent	Hala FATA

AUTRES MEMBRES PRÉSENTS

Grace Goma, substitut, école de la Mosaique
Sophie-Catherine Cardin, substitut, école Dorval-Jean-XXIII
Nathalie Gignoux, substitut, école du SAS
Lara Holstein, substitut, école Notre-Dame-de-Lourdes
Fatounar Diabakhaté, substitut, école Notre-Dame-des-Rapides
Elizabeth Le, substitut, école Saint-Clément-Est
Pierre-Luc Lessard, substitut, école Saint-Georges

Public

Tania Naim, présidente du CP 2024-2025
Julie Rousseau, parent, école Harfang-des-Neiges
Mylène Dandavino, représentante de l'Hôpital des Nounours
Madison Odabassian, représentante de l'Hôpital des Nounours

Autres présences

Ian Gagnon (DGA)

Nathalie Provost (Directrice de l'Organisation scolaire)

Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au CSSMB

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 15.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Fayçal Boutenbat, président du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence.

2. PAROLE DU PUBLIC

Aucun membre du public ne demande la parole.

3. MOT DU DGA

Monsieur Ian Gagnon salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur accueil.

Monsieur le DGA indique que cinq questions lui ont été transmises au préalable. Toutefois, la deuxième question, portant sur la fermeture des écoles en cas de panne d'électricité et sur l'utilisation d'une journée tempête flottante, n'a pas encore reçu de validation officielle du Service des affaires juridiques et corporatives du CSSMB (SAJC). Afin d'éviter toute diffusion d'information incomplète, il est proposé de reporter ce point à la prochaine rencontre du comité, ce qui ne soulève pas d'objection.

La première question concerne la mise en place de directives uniformes et obligatoires relatives au code argent, ainsi qu'aux évacuations et alertes à la bombe, afin d'assurer une préparation équitable dans l'ensemble des établissements du CSS Marguerite-Bourgeoys. Il est rappelé que le code argent correspond à un confinement en situation de tueur actif et qu'il s'agit d'une terminologie utilisée sur l'île de Montréal. Monsieur Gagnon indique que l'ensemble des employés du CSSMB a reçu, au cours de la présente année, une formation code argent offerte par le SPVM. Des mesures sont prévues afin que les nouveaux employés reçoivent cette formation et qu'un rappel soit effectué aux deux ou trois ans. Concernant les simulations, il est mentionné que celles-ci demeurent à la discrétion des écoles, en raison notamment des impacts possibles sur des élèves ou membres du personnel ayant vécu des situations traumatisantes. Les pratiques se limitent à des consignes techniques, sans aucune mise en scène réaliste. Monsieur le DGA ajoute que le SPVM n'accompagne plus systématiquement les écoles lors de simulations de code argent, bien que certaines collaborations demeurent possibles selon les sociocommunautaires locaux. Par ailleurs, les plans de mesures d'urgence (PMU) ont été harmonisés, et l'application Cobalt permet désormais aux cadres d'être alertés rapidement et de suivre des procédures standardisées en cas d'incident. La direction générale peut ainsi intervenir rapidement et, au besoin, activer une cellule de crise.

La deuxième question porte sur une rumeur faisant état d'une disparition des classes d'adaptation scolaire à Montréal. Cette information est démentie. Monsieur Gagnon mentionne qu'au CSSMB, le nombre de groupes en adaptation scolaire est passé de 247 à 278 depuis l'année scolaire 2024-2025 et que la tendance est à la hausse. Le financement demeure en place et s'inscrit dans le Plan d'engagement vers la réussite, incluant la clientèle HDAA.

La troisième question concerne la construction d'une nouvelle école primaire à Ville Saint-Laurent dans un contexte de décroissance de la population scolaire. Monsieur le DGA explique que cette décroissance est conjoncturelle et liée à des facteurs socioéconomiques, notamment la baisse de l'immigration et la migration vers les couronnes. Selon les

projections, un manque d'espace est anticipé d'ici 2029-2030. Le projet, amorcé en 2022, vise à répondre à des besoins localisés, particulièrement dans les secteurs en croissance, et à privilégier des écoles de proximité afin de limiter le transport des élèves.

La dernière question traite des compressions perçues dans les services de techniciens en service social (TES). Monsieur le DGA souligne qu'une baisse de clientèle entraîne une diminution du financement et des ajustements. Toutefois, la priorité demeure le service direct aux élèves, notamment pour les clientèles HDAA et les services de garde. Les réaffectations de ressources relèvent des directions d'école, selon la réalité propre à chaque établissement, et visent une redistribution plutôt qu'une suppression complète des services.

À la suite des réponses apportées, la discussion revient sur certains éléments, notamment le rôle du SPVM lors des simulations de code argent. Des précisions additionnelles sont alors apportées à l'effet que, bien qu'aucune directive générale du commandement du SPVM ne prévoit un accompagnement systématique des écoles lors de simulations, des collaborations demeurent possibles à l'échelle locale. Ces collaborations dépendent des ententes établies avec les agents sociocommunautaires et des ressources disponibles dans chaque poste de quartier, ce qui explique une application variable selon les secteurs. Il est réitéré que, même en l'absence du SPVM, les écoles disposent de protocoles internes encadrant les pratiques de code argent, lesquelles demeurent strictement techniques et non scénarisées. La discussion se poursuit également sur les services de techniciens en service social (TES). Monsieur Gagnon précise que, dans certains établissements, les ajustements observés peuvent se traduire par une diminution du nombre d'heures ou de postes, sans toutefois entraîner l'abolition complète du service. Il est rappelé que ces décisions relèvent des directions d'école, en fonction de la réalité propre à leur milieu, de l'évolution de la clientèle et des orientations budgétaires en vigueur. Ces réorganisations s'inscrivent dans un contexte global de contraintes financières et démographiques, tout en visant le maintien des services essentiels aux élèves, particulièrement pour les clientèles HDAA et les besoins du service de garde.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- *Ajout du point 8. : Hôpital des Nounours;*
- *Suppression du point 9.6. : Présentation des vaccins.*

(CP/26-04/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Pagé et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par madame Catherine Pagé – Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. PAROLE DU PUBLIC**
- 3. MOT DU DGA** (Monsieur Ian Gagnon)
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 26 MARS 2026**
- 6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 9 MARS 2026**
- 7. CONSULTATIONS**
 - 7.1. Présentation des consultations en cours (Madame Nathalie Provost)
 - 7.2. Nouvelle école primaire Lachine – Suivi (retour : 1^{er} mai 2026)
 - 7.3. École Jonathan – Demande d'approbation au ministre de l'Éducation du Québec en vertu de l'article 240 de la LIP – École établie aux fins d'un projet particulier (retour : 29 mai 2026)
- 8. HÔPITAL DES NOUNOURS**
- 9. SUIVIS ET INFORMATIONS**

- 9.1. Formation du MEQ
- 9.2. Chaleur dans les écoles
 - 9.2.1. Mot du sous-comité
- 9.3. Projets particuliers (reporté)
- 9.4. Activité nationale de la FCPQ (Orford) (30 mai 2026)
- 9.5. Élections au CA
- 10. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 10.1 Correspondance
- 11. VISITE AU CA DU 31 MARS 2026** (Ahmad Rifai)
- 12. COMPTES-RENDUS DES INTERVENANTS DU CP**
 - 12.1. EHDAA
 - 12.2. Intégration et conférences
 - 12.3. Innovation et communication
 - 12.4. Transport
 - 12.5. FCPQ
 - 12.6. Trésorerie
 - 12.6.1. Politique et cadre de gestion budgétaire du CP
- 13. VARIA**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE** (jeudi, 21 mai 2026)

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 26 MARS 2026

(CP/26-04/02)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Pépin, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 26 mars 2026 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par monsieur Jérôme Pépin - Proposition adoptée à l'unanimité)

6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 9 MARS 2026

Monsieur Boutenbat procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 9 mars 2026.

7. CONSULTATIONS

7.1. PRÉSENTATION DES CONSULTATIONS EN COURS

Madame Nathalie Provost, directrice (Organisation scolaire) salue les membres du CP et les remercie pour leur accueil.

Avant le passage à la période de résolution, il est rappelé aux membres que la consultation en lien avec la nouvelle école primaire Lachine doit faire l'objet d'une approbation lors de la séance, la recommandation devant être transmise le soir même. Les membres sont invités à écouter attentivement la présentation de madame Provost, à poser leurs questions et à se prononcer avant son départ.

Madame Nathalie Provost présente la consultation relative à l'ouverture de la nouvelle école primaire de Lachine, située dans l'ancien centre Gariépy. Elle rappelle que le processus de redécoupage de territoire s'appuie sur les données disponibles au printemps précédent, incluant les projections ministérielles et les informations fournies par les promoteurs immobiliers du secteur, lequel connaît une forte activité de développement. Elle expose toutefois trois changements majeurs survenus depuis l'analyse initiale : une baisse généralisée de l'immigration ayant entraîné la fermeture de plusieurs classes d'accueil, des retards importants dans les livraisons des projets immobiliers prévus pour 2026, ainsi qu'une révision

des indices de défavorisation des écoles concernées. Cette révision permet désormais d'accueillir un plus grand nombre d'élèves par classe dans certaines écoles, augmentant significativement leur capacité d'accueil. Ces facteurs combinés ont mené à une situation où seulement 60 élèves sont inscrits à la nouvelle école primaire de Lachine pour l'ensemble des niveaux, ce qui impliquerait la formation de groupes très restreints. Il est précisé qu'un tel contexte ne favoriserait ni un environnement éducatif stimulant ni une utilisation optimale des ressources.

Il est donc proposé de mettre sur pause l'application du redécoupage de territoire adopté en janvier dernier et de reporter son entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2027. D'ici là, la situation pourrait évoluer en fonction des changements démographiques, politiques et immobiliers. Les élèves concernés demeureraient, pour le moment, dans leurs écoles actuelles.

Une question est posée concernant l'impact de cette décision sur le retour des élèves de l'école Victor-Thérien vers leur bâtiment d'origine. Il est confirmé qu'aucun délai n'est prévu et qu'un aménagement des classes est planifié dès le mois de juin. Une autre question porte sur la possibilité de profiter de la situation pour effectuer des rénovations dans certaines écoles. Il est indiqué que cette option pourra être évaluée ultérieurement, sous réserve des autorisations nécessaires et des délais liés aux appels d'offres.

Une préoccupation est également soulevée quant à l'arrivée éventuelle de nouvelles familles en cours d'année scolaire. Il est répondu que, selon les informations provenant des promoteurs, les arrivées sont désormais anticipées surtout à partir de 2027 et que des locaux vacants demeurent disponibles dans les écoles du secteur pour absorber une hausse imprévue.

Madame Provost procède ensuite à la présentation d'une deuxième consultation concernant l'école Jonathan, une école alternative à statut particulier. Il est expliqué que ce statut doit être renouvelé tous les cinq ans auprès du ministère de l'Éducation. L'école Jonathan détenant ce statut depuis plus de 40 ans, il s'agit d'une démarche administrative. Une résolution est demandée afin d'autoriser le dépôt officiel du renouvellement. Aucune question n'est soulevée à ce sujet.

7.2. NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE LACHINE – SUIVI (retour : 1^{er} mai 2026)

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

(CP/26-04/03)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA25/26-03-084 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 31 mars 2026, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les conseils d'établissement des écoles Très-Saint-Sacrement et Paul-Jarry ainsi que les syndicats de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et des employés et employés professionnels-les et de bureau section locale 579;

ATTENDU QUE par sa résolution CA25/26-01-051, le Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) a notamment adopté le redécoupage des territoires des écoles Très-Saint-Sacrement, Paul-Jarry et Jardin-des-Saints-Anges et la création d'un territoire pour la Nouvelle école primaire Lachine en vue de la rentrée 2026;

ATTENDU QUE depuis l'ouverture de la période d'inscription à la Nouvelle école primaire Lachine pour l'année scolaire 2026-2027, le nombre d'élèves inscrits n'est pas suffisant pour créer un milieu de vie optimal et un environnement éducatif stimulant pour ces derniers;

ATTENDU QUE ce faible taux d'inscription s'explique notamment par les répercussions découlant des modifications à l'indice de milieu socio-économique de certaines écoles des arrondissements Lachine, une baisse du nombre d'élèves au primaire sur le territoire du CSSMB, ainsi qu'une diminution de l'immigration;

ATTENDU QUE la révision du projet de territoire pour la Nouvelle école primaire Lachine concerne les deux écoles primaires qui le constituent soit Paul-Jarry et Très-Saint-Sacrement;

ATTENDU QU'il est proposé de maintenir le redécoupage proposé pour le territoire de l'école Jardin-des-Saints-Anges compte tenu que le report de l'ouverture de la Nouvelle école primaire Lachine ne concerne pas son territoire et qu'une clause grand-père a été offerte à l'ensemble des élèves fréquentant actuellement cette école;

ATTENDU QU'une saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles du CSSMB milite en faveur du report pour une durée minimale d'une année du redécoupage des territoires des écoles Très-Saint-Sacrement et Paul-Jarry et la création d'un territoire pour la Nouvelle école primaire Lachine afin de maintenir le statu quo prévalant avant l'adoption de la résolution CA25/26-01-051 pour ces deux établissements;

ATTENDU QUE l'article 78 (3) de la Loi sur l'instruction publique édicte que le conseil d'établissement de l'école doit être consulté sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services dispensés par le centre de services scolaire;

ATTENDU QUE l'article 193 (1) de la Loi sur l'instruction publique édicte que le comité de parents doit être consulté sur la division, l'annexion ou la réunion du territoire du centre de services scolaire;

ATTENDU QU'il est recommandé de consulter le Comité de parents et les Conseils d'établissement des écoles Très-Saint-Sacrement et Paul-Jarry quant au report de l'application du redécoupage des territoires des écoles Très-Saint-Sacrement et Paul-Jarry et la création d'un territoire pour la Nouvelle école primaire Lachine;

ATTENDU QU'il est également recommandé de consulter le Comité consultatif aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les syndicats de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et des employés et employés professionnels-les et de bureau section locale 579;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 31 mars au 1^{er} mai 2026 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et émettre leurs commentaires et recommandations ;

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Riendeau, secondée par madame Catherine Pagé et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter le report du projet de recoupage des territoires des écoles Très-Saint-Sacrement, et Paul-Jarry et la création d'un territoire pour la Nouvelle école primaire Lachine tel que décidé par la résolution CA25/26-01-051 pour un minimum d'une année; la conservation du statu quo prévalant avant l'adoption de la résolution CA25/26-01-051 pour les écoles Très-Saint-Sacrement et Paul-

Jarry et la réévaluation de l'état des inscriptions annuellement, avec les recommandations suivantes :

- **QUE** tous les élèves actuels des écoles primaires Très-Saint-Sacrement et Paul-Jarry (de la maternelle 4 ans à la 6^e année) puissent, à leur choix, poursuivre leur scolarisation complète pour le primaire dans l'école qu'ils fréquentent actuellement (pendant l'année scolaire 2026-2027), en conservant le droit au transport auquel ils avaient droit, ou puissent décider de fréquenter plutôt la « nouvelle école » qui leur a été assignée suivant le redécoupage proposé par le CSSMB;
- **QUE** la fratrie des élèves fréquentant actuellement les écoles primaires Très-Saint-Sacrement et Paul-Jarry (de la maternelle 4 ans à la 6^e année) puissent, à leur choix, entreprendre leur scolarisation complète pour le primaire dans l'école que leur fratrie fréquente ou puissent décider de fréquenter plutôt la « nouvelle école » qui leur a été assignée suivant le redécoupage proposé par le CSSMB;
- **QUE** tous les parents des écoles primaires Très-Saint-Sacrement et Paul-Jarry soient informés individuellement durant la présente année scolaire, par lettre ou courriel provenant du CSSMB, de la possibilité de réinscrire leur enfant dans la même école que celles qu'ils fréquentent actuellement pour l'année scolaire 2027-2028 ;
- **QUE** tous les parents des écoles primaires Très-Saint-Sacrement et Paul-Jarry soient informés individuellement durant la présente année scolaire, par lettre ou courriel provenant du CSSMB, de la possibilité d'inscrire leur enfant en âge préscolaire à la même école que celles que fréquentent actuellement leur fratrie pour l'année scolaire 2027-2028 ainsi qu'à toutes les années subséquentes et ce, jusqu'à la fin du parcours primaires individuels de chacun des enfants de la fratrie;
- **QUE** la stabilité des classes HDAA soit prise en considération pour toute modification de la présente entente.

(Proposé par madame Martine Riendeau – secondée par madame Catherine Pagé - Proposition adoptée à l'unanimité)

7.3. ÉCOLE JONATHAN — DEMANDE D'APPROBATION AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC EN VERTU DE L'ARTICLE 240 DE LA LIP — ÉCOLE ÉTABLIE AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER (retour : 29 mai 2026)

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

(CP/26-04/04)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA25/26-03-082 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 31 mars 2026, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents et du syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU QUE l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique prescrit qu'exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le centre de services scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période que ce dernier détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse;

ATTENDU QUE les articles 193.6.1 et 244 de la Loi sur l'instruction publique prévoient respectivement la consultation auprès du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU QUE l'école Jonathan offre une pédagogie alternative depuis plus de 45 ans;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation du Québec a déjà renouvelé l'approbation de l'établissement aux fins d'un projet particulier de l'école Jonathan jusqu'en juin 2028;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer une nouvelle demande pour le maintien de l'école Jonathan comme établissement aux fins d'un projet particulier;

ATTENDU QU'au terme de la période de consultation, une demande d'approbation auprès du ministre devra être déposée au plus tard en décembre 2026;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement et l'assemblée générale des enseignants de l'école Jonathan ont respectivement adopté une résolution demandant au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et au ministre de l'Éducation du Québec leur approbation pour continuer à offrir un programme alternatif, centré sur les enfants et leurs projets, dans le respect du programme de formation de l'école québécoise et se sont prononcés en faveur des éléments présentés dans les documents descriptifs;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au ministre de l'Éducation du Québec de maintenir l'établissement de l'école Jonathan aux fins d'un projet particulier, pour une période de cinq (5) années scolaires, débutant le 1er juillet 2028;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 31 mars au 29 mai 2026;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et émettre leurs commentaires et recommandations ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Paquette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter l'avis d'intention demandant, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique, le maintien de l'établissement de l'école Jonathan aux fins d'un projet particulier, à savoir un programme alternatif centré sur les enfants et leurs projets, pour une période de cinq (5) années scolaires, débutant le 1er juillet 2028, tel que soumis par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par monsieur Patrick Paquette - Proposition adoptée à l'unanimité)

À la suite d'une demande de précision, il est expliqué qu'un projet particulier correspond à une école offrant une pédagogie distincte. L'école Jonathan est présentée comme une école primaire alternative misant sur l'enseignement par projets, des classes multi-âges et l'implication active des parents dans un modèle de cogestion et de coéducation. Il est souligné que l'école existe depuis près de 50 ans et qu'elle est la première école alternative au Québec.

8. HÔPITAL DES NOUNOURS

Madame la Dre Mylène Dandavino, pédiatre à l'Hôpital de Montréal pour enfants, présente un projet de recherche visant à réduire la peur associée à la vaccination scolaire, particulièrement celle administrée en 4e année du primaire. Elle est accompagnée de madame Madison Odabassian, étudiante en médecine ayant collaboré au projet. La Dre Dandavino souligne l'importance de la problématique, tant comme professionnelle de la santé que comme parent, en raison des effets négatifs possibles de mauvaises expériences de vaccination sur la relation future des enfants avec les soins de santé.

Le projet, approuvé par les comités d'éthique de l'Université McGill et du CSS Marguerite-Bourgeoys, s'inscrit dans une démarche de recherche officielle menée auprès de quatre écoles, dont deux francophones (CSSMB) et deux anglophones (Lester B. Pearson). L'objectif principal est d'aider les élèves à mieux comprendre la vaccination, à normaliser leurs émotions et à développer des stratégies simples pour gérer l'anxiété associée à cet événement.

L'intervention s'inspire du modèle de « l'Hôpital des nounours » et comprend une station spécifiquement consacrée à la vaccination. Celle-ci inclut une courte vidéo éducative, des exercices de visualisation positive, des échanges sur les expériences personnelles des élèves ainsi qu'une simulation à l'aide de matériel sécuritaire (sans aiguilles) permettant aux enfants de vacciner leur toutou. Les activités sont standardisées, réalisées avec le consentement parental et animées par des étudiants en médecine formés. L'évaluation de l'intervention repose sur une échelle validée de peur autodéclarée, administrée à quatre moments distincts : avant l'intervention, immédiatement après, à l'approche de la vaccination et après celle-ci. Les résultats démontrent une diminution significative et durable du niveau de peur des élèves, maintenue jusqu'au moment de la vaccination et au-delà. Les commentaires recueillis auprès des enfants témoignent d'une meilleure compréhension des vaccins, d'un sentiment accru de contrôle et d'une expérience perçue comme plus positive.

Les prochaines étapes du projet sont présentées, incluant la diffusion des résultats lors de présentations scientifiques, la rédaction d'un article spécialisé et l'exploration de la création éventuelle d'un outil clé en main pouvant être utilisé par les écoles, possiblement en collaboration avec la santé publique. Lors de la période de questions, plusieurs membres interviennent afin d'obtenir des précisions sur la clientèle ciblée et expriment des préoccupations spécifiques à l'égard des élèves ayant des besoins particuliers, notamment les élèves autistes et les élèves EHDAA intégrés en classe régulière, pour lesquels la vaccination peut représenter une source de détresse importante. Des expériences vécues par des parents sont partagées, mettant en lumière les défis rencontrés lors de vaccinations antérieures. Il est précisé que ces élèves n'étaient pas exclus de l'intervention lorsqu'ils faisaient partie des classes régulières, bien qu'aucune collecte de données spécifique n'ait été effectuée afin de préserver la confidentialité. Il est reconnu que l'approche pourrait faire l'objet d'adaptations futures afin de mieux répondre aux besoins de ces clientèles, en tenant compte des capacités et des réalités propres à chaque milieu scolaire.

À la suite d'une question portant sur les attentes à l'égard du Comité de parents, la Dre Dandavino précise qu'aucune demande formelle n'est formulée à ce stade. Elle indique que la principale attente consiste à maintenir une ouverture à l'égard du projet, dans l'attente des démarches en cours auprès de la santé publique visant à en évaluer la faisabilité et les suites possibles. Elle mentionne que, le moment venu, un appui des milieux scolaires pourrait s'avérer pertinent afin de faciliter une implantation locale ou une adaptation des outils selon les réalités des écoles. Elle souligne également que des écoles intéressées par des initiatives connexes, telles que l'Hôpital des nounours, peuvent entrer en contact avec les instances universitaires concernées. Des remerciements sont adressés à Mme Martine Riendeau pour son engagement et pour avoir contribué à la mise à l'agenda de cette initiative.

Plusieurs membres saluent ensuite la pertinence du projet, son approche inclusive et les retombées positives observées auprès des élèves. Un intérêt marqué est exprimé pour la diffusion de ce type d'initiative dans d'autres écoles, ainsi que pour la sensibilisation des parents et du personnel scolaire lors des périodes de vaccination. La Dre Dandavino remercie les membres pour la qualité des échanges, leur écoute et leur ouverture, et la présentation se conclut dans un climat d'appréciation et d'engagement collectif.

9. SUIVIS ET INFORMATIONS

9.1. FORMATION DU MEQ

Monsieur le président rappelle qu'une formation du MEQ est obligatoire pour les membres des CE. Il mentionne qu'il est de la responsabilité des délégués de retourner dans les CE afin de rappeler cette obligation pour tous.

9.2. CHALEUR DANS LES ÉCOLES

9.2.1. Mot du sous-comité

Il est mentionné que le travail est toujours en cours et qu'une résolution sera présentée aux membres du CP, le 21 mai prochain.

9.3. PROJETS PARTICULIERS

Le point est reporté.

9.4. ACTIVITÉ NATIONALE DE LA FCPQ (Orford) (30 mai 2026)

Un rappel est effectué concernant l'activité nationale de la FCPQ prévue le mois prochain. Les parents participants sont invités à effectuer rapidement leurs réservations d'hébergement et à conserver les reçus afin de permettre le remboursement des frais. Le covoiturage est fortement encouragé, tant pour des raisons écologiques que pour une gestion optimale des ressources. Il est précisé qu'il demeure possible de participer à l'activité sans nuitée, celle-ci se déroulant à environ une heure de route de Montréal. Les options de participation, avec ou sans hébergement, sont ainsi rappelées afin de faciliter la présence du plus grand nombre.

9.5. ÉLECTIONS AU CA

Monsieur le président annonce que les élections au Conseil d'administration se sont conclues par l'élection par acclamation de monsieur Romain Nanta pour le district Sud-Ouest et de monsieur Jean-Philippe Blanchet pour le district Nord-Ouest. Les membres nouvellement élus sont félicités pour leur nomination. Une élection demeure toutefois à tenir pour le district Sud-Est, où deux candidatures ont été reçues. Il est précisé que cette élection aura lieu le 5 mai, et que les membres recevront sous peu, par courriel, les informations relatives au vote électronique ainsi que la présentation des deux candidats. Les candidats encore en lice sont encouragés et remerciés pour leur engagement.

10. MOT DE LA PRÉSIDENTE

10.1. CORRESPONDANCE

Monsieur Boutenbat informe les membres d'une directive récente concernant la tenue de la dernière réunion des conseils d'établissement. Il est recommandé que cette réunion se tienne à partir du 15 juin, en lien avec les contraintes et ajustements budgétaires actuels découlant du contexte gouvernemental. Cette mesure vise à assurer une meilleure coordination entre les écoles, le Centre de

services et le ministère de l'Éducation lors de la préparation et de la validation des budgets. Les membres sont invités à relayer cette information auprès de leur conseil d'établissement respectif.

11. VISITE AU CA DU 31 MARS 2026

Un retour est effectué par monsieur Ahmad Rifai, sur la plus récente séance du Conseil d'administration. Monsieur le vice-président indique que plusieurs points abordés au CA recourent ceux déjà présentés au Comité de parents, notamment les élections, la diminution du nombre d'élèves dans les écoles et les consultations menées par madame Provost concernant la nouvelle école primaire de Lachine. Il est également mentionné que le directeur général a confirmé que la baisse des effectifs se poursuivra pour la prochaine année scolaire, tout en indiquant une amélioration possible par la suite, en lien avec de nouvelles dispositions législatives. Enfin, il est précisé que divers dossiers et décisions de nature administrative ont également été traités lors de cette séance.

12. COMPTE-RENDUS DES INTERVENANTS DU CP

12.1. EHDAA

Madame Yolande Goufack prend la parole afin de relayer des préoccupations exprimées par plusieurs parents dont les enfants présentent des défis particuliers et sont susceptibles de fréquenter des classes d'adaptation scolaire. Elle mentionne que certains parents se disent inquiets et désorientés, ayant communiqué avec différentes écoles sans obtenir d'information claire quant au parcours scolaire de leur enfant, notamment en ce qui concerne une possible fréquentation de l'école John F. Kennedy (JFK). Madame Goufack souligne que ces parents, pour la plupart, vivent une première rentrée scolaire, leurs enfants provenant de la garderie. Elle s'interroge sur les moyens à mettre en place pour mieux informer ces familles et réduire leur anxiété, rappelant que, par le passé, le Centre de services scolaire offrait parfois des soirées d'information à l'intention des nouvelles familles. Mme Katherie Rochette, présidente du CCSEHDAA, précise que, pour les élèves faisant l'objet d'un processus de classement, la décision finale du Centre de services scolaire est généralement communiquée au plus tard à la troisième semaine de juin. Cette échéance s'applique également aux élèves déjà classés dont la situation est reconduite. Elle indique que, tant que le classement n'est pas officiellement complété, aucune information ne peut être transmise aux parents, et que des classements peuvent intervenir en cours d'année selon l'évolution des besoins d'un élève.

Madame Goufack précise que les parents concernés souhaitent savoir vers qui se tourner pour obtenir de l'information pendant cette période d'attente, se demandant notamment s'il est possible de contacter directement le comité de classement. Il est répondu que le processus doit suivre son cours et que ce sont les équipes-écoles ou les instances responsables qui communiquent avec les parents lorsque le moment est venu.

Un délégué ajoute des précisions quant au fonctionnement du processus, soulignant que celui-ci varie selon la nature des besoins de l'enfant (ex. trouble du langage, TSA ou autres profils EHDAA). Il explique que les parents doivent d'abord inscrire leur enfant à l'école de quartier, après quoi la direction peut monter un dossier de classement afin de déterminer l'orientation la plus appropriée, incluant une classe adaptée ou une école spécialisée. Il partage également une expérience personnelle illustrant ce processus.

Madame Goufack conclut que le meilleur conseil à transmettre aux parents, dans l'immédiat, est de patienter jusqu'à ce que l'équipe responsable communique

officiellement avec eux. Madame Rochette suggère également de diriger les parents vers certaines ressources-clés, notamment des personnes référentes reconnues pour leur expertise en matière de classement et d'accompagnement des familles.

Madame Goufack Nguimdo profite de son intervention pour recommander aux membres les formations offertes par l'Institut des troubles d'apprentissage, qu'elle juge particulièrement pertinentes. Elle souligne l'intérêt de la conférence « L'enfant n'est pas une page blanche » ainsi que celle de madame Nancy Gaudreault, portant sur l'inclusion, l'organisation des services et les stratégies collaboratives. Elle indique que ces formations permettent aux parents de mieux s'informer et de soutenir des échanges éclairés et constructifs avec les directions et les équipes-écoles.

12.2. INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

Madame Tania Naim présente un point d'information concernant trois conférences à venir organisées pour les parents. Il est annoncé que la conférence sur la douance, initialement prévue en février, a été reportée et se tiendra le 6 mai. Une deuxième conférence intitulée « Ma famille, mon équipe de communication » aura lieu le 13 mai, suivie, le 27 mai, d'une conférence portant sur la lutte contre l'intimidation.

Il est souligné que le thème de l'intimidation est particulièrement préoccupant dans le contexte actuel, plusieurs situations étant rapportées dans les écoles. Les délégués sont invités à en discuter au sein de leur conseil d'établissement afin de s'assurer que les plans de lutte contre l'intimidation sont bien appliqués et que les situations sont prises en charge adéquatement. L'importance de promouvoir la conférence du 27 mai est également mise de l'avant.

Il est précisé que la conférence sur la douance ne sera pas enregistrée par le Service des ressources éducatives tandis que les enregistrements de deux conférences précédentes ont déjà été transmis aux membres. Les délégués sont invités à vérifier la bonne réception des communications dans leur milieu.

Enfin, une réflexion est amorcée sur les défis de mobilisation des parents, alors que la participation aux activités et formations demeure faible malgré les efforts de communication déployés dans les milieux. Des pistes sont évoquées, notamment la diversification des modes de communication, l'adaptation des horaires, la valorisation de la participation parentale et le recours à des approches plus proches des réalités et des préoccupations des familles, afin de favoriser une plus grande participation aux rencontres et aux formations proposées.

12.3. INNOVATION ET COMMUNICATION

Madame Émilie Genty n'a rien de particulier à signaler.

12.4. TRANSPORT

Monsieur Laurent Malépart effectue un retour concernant les travaux du Comité de transport. Il mentionne que la dernière rencontre prévue a été annulée. Un suivi sera effectué auprès de madame Provost concernant une question relative à l'utilisation des voies rapides par certaines berlines. Il est également fait état de changements d'horaire dans certaines écoles, découlant d'un remaniement budgétaire au CSSMB. Des représentations ont été formulées par certaines écoles, notamment l'école Victor-Thérien, afin de tenter d'éviter ces ajustements, et d'autres démarches pourraient suivre en lien avec l'annulation de la nouvelle école primaire de Lachine.

12.5. FCPQ

Madame Lyne Beauchamp présente un retour à la suite du Conseil général de la FCPQ tenu au mois de mars, au cours duquel les résultats de la 3e édition de l'Enquête nationale sur le bien-être des familles québécoises ont été rendus publics. Elle souligne qu'un plus grand nombre de répondants provenant de la région de Montréal ont participé à cette édition, ce qui constitue une amélioration notable. Certains constats suscitent des préoccupations, notamment en ce qui concerne le temps d'écran élevé chez les élèves du primaire ainsi que l'augmentation du recours à la médication chez les garçons en 3e et 4e année.

Madame Beauchamp fait état des questions soumises aux partis politiques, lesquelles portaient principalement sur l'équité, la mixité sociale, l'augmentation du nombre d'élèves par classe et les enjeux liés au transport scolaire, reconnu comme une problématique à l'échelle provinciale.

Par ailleurs, un retour de la FCPQ est mentionné, celle-ci souhaitant renforcer les liens avec les comités de parents. Une présentation gratuite de la FCPQ est annoncée pour le 21 mai, portant notamment sur la place des parents dans la gouvernance scolaire, l'impact de leur implication et les outils mis à leur disposition.

Enfin, en lien avec l'activité prévue le 30 mai, des échanges portent sur l'organisation logistique. Il est proposé d'utiliser un courriel commun pour planifier une rencontre préparatoire afin de faciliter la coordination et réduire les coûts, une option à laquelle les participants se montrent favorables.

12.6. TRÉSORERIE

Monsieur Dominic Roussel indique que le budget est respecté, malgré l'émission récente de chèques pour couvrir certaines conférences. Les dépenses prévues pour la prochaine conférence atteignent le maximum prévu, mais un solde demeure disponible pour le reste de l'année. Il est précisé que le covoiturage permettra de limiter les coûts liés aux activités de la FCPQ.

12.6.1. Politique et cadre de gestion budgétaire du CP

Il est indiqué que la politique et le cadre de gestion budgétaire du Comité de parents demeurent inchangés. Le document, en vigueur depuis plusieurs années, est présenté pour adoption, aucune modification substantielle n'ayant été jugée nécessaire à ce stade. Il est précisé que la politique pourrait être révisée l'an prochain, advenant des changements au niveau des budgets ou des orientations. Les membres sont invités à signaler toute question ou commentaire.

(CP/26-04/05)

IL EST PROPOSÉ par madame Sarah Thériault, secondée par madame Catherine Pagé et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter le document *Politique et cadre de gestion budgétaire du Comité de parents* tel que présenté pour l'année scolaire 2025-2026.

(Proposé par madame Sarah Thériault, secondée par madame Catherine Pagé - Proposition adoptée à l'unanimité)

13. VARIA

Aucun point n'a été traité en Varia.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20 heures 55. La prochaine rencontre du CP se tiendra le 21 mai 2026 sur la plateforme Teams.

Monsieur Fayçal Boutenbat,
Président 2025-2026 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

P.V. 30 AVRIL 2026 – CP
/rm